

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

Référence-No.: 1023.000.03.V23

Numéro de produit: --

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaises applications est exclue.

#### Secteur d'utilisation:

SU05 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit: PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

Catégorie du procédé: PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

#### Catégorie de rejet dans l'environnement:

ERC10b Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)

ERC11b Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)

#### Catégorie de l'article:

AC -

AC6 Articles en cuir

#### Emploi de la substance / de la préparation:



(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit pour imperméabilisation de produits en cuir.

#### Utilisations déconseillées:

D'une application sur le textile est déconseillée.

Ne convient pas pour les articles qui peuvent être utilisés par les jeunes enfants dans sa bouche.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur / fournisseur:

LCK GmbH  
Im Unterfeld 2  
D-76698 Ubstadt-Weiher

Service chargé des renseignements: Développement de produits: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (info@lederpflege.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Producteur / fournisseur: Laboratoire: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (08:00 - 16:30)

Centre antipoison: ORFILA: ☎ 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Nom du produit: KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage****2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**

(L'étiquetage du produit est converti en CLP à l'époque. Il peut encore être emballé un marquage DPD en circulation.)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger:**

(Voir section 2.1)

GHS02, GHS07, GHS08

**Mention d'avertissement:** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Propane-2-ol

Acétate de n-butyle

**Mentions de danger:**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence:**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

**2.2.2 Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:****Pictogrammes de danger :** GHS02, GHS07, GHS08**Mention d'avertissement:** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Propane-2-ol

Acétate de n-butyle

**Mentions de danger:**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence:**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 3)



## Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 2)

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.2.3 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Des composants du produit peuvent être absorbés par la peau.

A des effets narcotisants.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous sols.

### 2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Caractérisation chimique: Substances -

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### Description :

Aérosol contient:

Produit pour imperméabiliser et absorbeur-UV en solution dans des solvants organiques.

#### Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification	%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-	Propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	25 - <40%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 Numéro index: 650-001-00-0 Reg.nr.: 01-2119486659-16-	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10 - <20%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-	Butane, pur ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10 - <20%
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2 Reg.nr.: 01-2119664781-31-	Méthylal ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 4, H312	10 - <20%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-	Propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10 - <20%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-	Isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29- 01-2120063204-67-	Acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	1 - <5%
CAS: 125304-04-3 ELINCS: 401-680-5 Reg.nr.: -	2 - (2H-Benzotriazole-2-yl)-6-dodécyl-4-méthyl ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	1 - <5%

Autres ingrédients: Le produit contient les substances non déclarables suivantes.

(suite page 4)

## Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 3)

**SVHC (Substances of Very High Concern):** Il ne contient pas de substances énumérées.

### Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse [www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp](http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### 4.1.1 Indications générales :



Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.

En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique. Informer le médecin sur les mesures prises.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### 4.1.2 Après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Si la respiration arrête immédiatement la respiration artificielle est nécessaire.

#### 4.1.3 Après contact avec la peau :

Em règle générale, le produit ne provoque pas d'irritations de la peau. Laver à l'eau tiède et avec du savon et bien rincer.

#### 4.1.4 Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Recourir à un traitement médical.

#### 4.1.5 Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

L'ingestion peut entraîner l'aspiration et une pneumonie chimique.

#### 4.1.6 L'auto-protection pour les secouristes:

Gants de protection.

Pour plus d'informations, voir la Section 8.2

### 4.2 Indications destinées au médecin :



Les instructions suivantes ne sont que pour un traitement médical d'urgence.

Les mesures médicales ne peuvent pas être réalisés par les premiers intervenants.

Conscient du risque d'aspiration dans les poumons.

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital).

#### 4.2.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Dyspnée

Migraine

Engourdissement

Vertiges

Perte de connaissance

Etat maladif

#### 4.2.2 Risques: Risque d'incidents respiratoires

#### 4.2.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Surveiller la tension artérielle, éventuellement traitement de choc

## Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:



CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Aucune.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

En cas d'incendie, il se dégage des gaz et des vapeurs inflammables.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### 5.3.1 Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie



Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utilisez une combinaison de protection épais.

**5.3.2 Pour plus d'informations:** Pas de mesures particulières nécessaires.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Tenir éloignées les sources d'incendie.



Eloigner toutes les personnes non autorisées de la zone dangereuse.

Prévoir une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

S'assurer d'une aération suffisante.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Lors du traitement du produit, ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 6)

## Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 5)

Eviter le dégagement d'aérosols.

**7.1.1 Préventions des incendies et des explosions**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

Lors de la pulvérisation est une augmentation du risque d'inflammation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

**7.2.2 Indications concernant le stockage commun**

Ne pas entreposer avec des aliments, les boissons ou les aliments pour animaux.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

**7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage**

Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

- Température maximale de stockage : 40 °C

- Température minimale de stockage : 8 °C

- Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C

- Classe de stockage : 2 B

**7.2.4 Durabilité et durée de vie utile** Voir l'étiquette sur emballage.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Bien aérer/aspirer le poste de travail.**8.1 Paramètres de contrôle****8.1.0 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail****8.1.1 DNEL**

Les valeurs indiquées pour le "Derived No-Effect Level" sont calculées les valeurs individuelles. Un effet combiné des substances n'a pas été considéré.

No CAS	Désignation du produit	
<b>CAS: 109-87-5 Méthylal</b>		
Oral	DNEL	18,1 mg/human/day (Worker)
Dermique	DNEL	18,1 mg/kg/day (Population)
Inhalatoire	DNEL	17,9 mg/m <sup>3</sup> (Population)
		31,5 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>CAS: 67-63-0 Propane-2-ol</b>		
Oral	DNEL	26 mg/human/day (Population)
Dermique	DNEL	319 mg/kg/day (Population)
		888 mg/kg/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL	89 mg/m <sup>3</sup> (Population)
		500 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle</b>		
Dermique	DNEL	3,4 mg/kg/day (Population)

(suite page 7)

FR

Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 6)

Inhalatoire	DNEL	102,34 mg/m <sup>3</sup> (Population) 480 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
-------------	------	---

**8.1.2 PNEC**

Toutes les données (Predicted No Effect Concentration) sont valables pour les ingrédients individuels. Un effet combiné des substances n'a pas été prise en compte.

No CAS	Désignation du produit
<b>CAS: 109-87-5 Méthylal</b>	
PNEC	14,58 mg/l (swa)
PNEC	4,65 mg/kg (Sol) 13,14 mg/kg (Sediment)
<b>CAS: 67-63-0 Propane-2-ol</b>	
PNEC	140,9 mg/l (swa)
PNEC	28 mg/kg (Sol) 552 mg/kg (Sediment)
<b>CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle</b>	
PNEC	0,18 mg/l (swa)
PNEC	0,0981 mg/kg (Sediment)

**8.1.3 Limites d'exposition .**

No CAS	Désignation	Type	Valeur	Unité
<b>CAS: 106-97-8 Butane, pur</b>				
VME	Valeur à long terme:		1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm	
<b>CAS: 109-87-5 Méthylal</b>				
VME	Valeur à long terme:		3100 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm	
<b>CAS: 67-63-0 Propane-2-ol</b>				
VME	Valeur momentanée:		980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm	
<b>CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle</b>				
VME	Valeur momentanée:		940 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm	
	Valeur à long terme:		710 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm	

**8.1.4 Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement** Les aérosols peuvent affecter les voies respiratoires.

**8.1.5 Composants présentant des valeurs limites biologiques**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeur limite d'exposition.


**8.1.6 Indications complémentaires**


Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.


**8.2 Contrôles de l'exposition****8.2.0 Equipement de protection individuel**

L'utilisation d'équipements de protection peut être nécessaire pour l'utilisation commerciale du produit. La nature et l'étendue dépendent du lieu de travail.

**8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène**

 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

 Protection préventive de la peau par un onguent

Ne pas inhaler les aérosols.


Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 8)

FR

## Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 7)

 Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

### 8.2.2 Protection respiratoire

 Pour une large application et une ventilation inadéquate, la protection respiratoire n'est requise.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée [ $< 15$  Min]:**

Respirateur

Filtre combiné AX-P2


- **Filtre recommandé pour une utilisation commerciale [ $>15$  min]:**

Notez les fabricants de limitation de la durée du port.

Masque complet

Filtre combiné AX-P2

### 8.2.3 Protection des mains

 Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.


Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

	Class 1	> 10 min	Class 2	> 30 min	Class 3	> 60 min
	Class 4	> 120 min	Class 5	> 240 min	Class 6	> 480 min

- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

0,2 - 0,4 mm;  $\leq 120$  min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Gants en PVC ou PE

Gants en matière plastique

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène.

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**



Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en caoutchouc

### 8.2.4 Protection des yeux



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 9)

FR



Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 8)

**8.2.5 Protection du corps**

Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection étanche

**8.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** À ce stade, les données ne sont disponibles.**8.4 Mesures de gestion des risques**

Il y avait mis aucune activité de gestion des risques des ingrédients conformément à l'article 32 du règlement (CE) n ° 1907/2006.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données physiques suivantes sujet aux variations usuelles de matières premières et à la production.

**Indications générales****Aspect:**

Forme :	aérosol
Couleur :	incolore
Odeur :	genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non applicable.

**Modification d'état:**

Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition :	-44 °C (±2% DIN 53171)
Point d'éclair :	-97 °C (DIN EN ISO 2719)
Comportement au feu:	Le produit prend en charge la combustion.
Température d'inflammation :	

Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Peut former des peroxydes explosifs.
Limites d'explosivité :	[Plus haut valeur la plus basse / des composants individuels]
inférieure :	0,6 Vol % (Lit 1)
supérieure :	13,4 Vol % (Lit 1)
Propriétés comburantes:	Ce produit n'est pas comburant.
Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa (Lit 1)
Densité à 20 °C:	0,7 g/cm <sup>3</sup> (±5% DIN EN ISO 3675)
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau :	Non ou peu miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Entièrement soluble:	
Ingrédients inflammable:	97,5 % (Fp ≤ 100 °C / 212°F)

**9.2 Autres informations**

VOC (EU):	679,6 g/l
VOC (EU):	97,50 %
Commentaire:	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

(suite page 10)

Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 9)

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.

- **Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air

Réactions aux agents d'oxydation puissants

**10.4 Conditions à éviter** Voir la section 7.2

**10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

**10.7 Indications complémentaires**

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Si la substance ou le mélange ne sont pas classés à un danger particulier, le message suivant est donné dans la fiche de données de sécurité: "Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis."

**11.1.1 Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Avec ce produit, aucune étude toxicologique n'a été menée sur les organismes vivants. Les données suivantes sont des valeurs de la littérature sur les ingrédients individuels qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

CAS	Nom	Type	Valeur (Espèces)
<b>CAS: 74-98-6 Propane liquéfié</b>			
Inhalatoire	LC 50/4	1237 mg/l/4h (Mouse)	
<b>CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité</b>			
Oral	LD 50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401 - Acute Oral Toxicity)	
Dermique	LD 50	>2000 mg/kg (Rabbit) (OECD 402 - Acute Dermal Toxicity)	
Inhalatoire	LC 50/4	>5600 mg/l/4h (rat) (OECD 403 - Acute Inhalation Toxicity)	
<b>CAS: 106-97-8 Butane, pur</b>			
Inhalatoire	LC 50/4	658 mg/l/4h (rat)	
<b>CAS: 109-87-5 Méthylal</b>			
Oral	LD 50	6453 mg/kg (rat)	
Dermique	LD 50	5700 mg/kg (Rabbit)	
Inhalatoire	LC 50/4	15000 mg/l/4h (rat)	
<b>CAS: 67-63-0 Propane-2-ol</b>			
Oral	LD 50	5840 mg/kg (rat) (OECD 401 - Acute Oral Toxicity)	
Dermique	LD 50	13400 mg/kg (Rabbit) (OECD 402 - Acute Dermal Toxicity)	
Inhalatoire	LC 50/4	30 mg/l/4h (rat)	
<b>CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle</b>			
Oral	LD 50	10760 mg/kg (rat) (OECD 401 - Acute Oral Toxicity)	
Dermique	LD 50	> 14112 mg/kg (Rabbit) (OECD 402 - Acute Dermal Toxicity)	
Inhalatoire	LC 50/4	23,4 mg/l/4h (rat) (OECD 403 - Acute Inhalation Toxicity)	
<b>CAS: 125304-04-3 2 - (2H-Benzotriazole-2-yl)-6-dodécyl-4-méthyl</b>			
Oral	LD 50	>2000 mg/kg (rat) (OECD-Richtlinie 401)	

**11.1.2 Symptômes significatifs dans les tests sur animaux .**

**11.1.2.1 Effet primaire d'irritation**

- **De la peau :** Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

(suite page 11)



## Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 10)

**- Des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**- Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.1.3 Toxicité subaiguë à chronique :****Essais :**

<b>- La dose maximale:</b>		
<b>CAS: 74-98-6 Propane liquéfié</b>		
Inhalatoire	NOAEC	> 10000 ppm (n.a)
<b>CAS: 106-97-8 Butane, pur</b>		
Inhalatoire	NOAEC	>9000 ppm (n.a)
<b>CAS: 109-87-5 Méthylal</b>		
Inhalatoire	NOAEC	1575 ppm (n.a)
<b>CAS: 67-63-0 Propane-2-ol</b>		
Inhalatoire	NOAEC	5000 ppm (n.a)
<b>CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle</b>		
Inhalatoire	NOAEC	750 ppm (n.a)

**- Indications toxicologiques complémentaires :**

Contact avec la peau répété ou prolongé peut causer une délipidation de la peau et causer une dermatite. La peau peut devenir sensible à d'autres irritants.

**- Toxicité par administration répétée:** Ne sont pas testés.**- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):** Le produit ne contient pas de substances CMR.**- Mutagénicité sur les cellules germinales:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Toxicité pour la reproduction:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Danger par aspiration:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :** Les valeurs suivantes ont été obtenues de la littérature.

CAS	Nom chimique
Type d'essai	Concentration active (Espèce)
<b>CAS: 74-98-6 Propane liquéfié</b>	
LC 50/96h	27,98 mg/l (Fish)
<b>CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité</b>	
LC 50/96h	8,2 mg/l (Pim)
EC 50/48h	15,47 mg/l (Tetrahymena pyriformis)
<b>CAS: 106-97-8 Butane, pur</b>	
LC 50/96h	27,98 mg/l (Fish)
<b>CAS: 109-87-5 Méthylal</b>	
LC 50/96h	> 1000 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203 - Fish Acute Toxicity Test)
	6990 mg/l (Pim)
LC 50/48h	> 500 mg/l (Daphnia magna) (OECD Guideline 202)
EC 50/48h	> 1000 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 12)



Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 11)

**CAS: 67-63-0 Propane-2-ol**

LC 50/24h	9714 mg/l (Daphnia magna)
LC 50/96h	> 1000 mg/l (Des) 9640 mg/l (Pim) (OECD 204 - Fish Prolonged Toxicity Test)
EC 50/48h	13299 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202 - Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

**CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle**

LC 50/24h	64 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 204 - Fish Prolonged Toxicity Test)
LC 50/96h	18 mg/l (Pim) (OECD 203 - Fish Acute Toxicity Test)
EC 50/48h	44 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202 - Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
EC 50/72h	674 mg/l (Des)
NOEC (72h)	200 mg/l (Des)
EC 10	959 mg/l (Pseudomonas putida)

**CAS: 125304-04-3 2 - (2H-Benzotriazole-2-yl)-6-dodécyl-4-méthyl**

LC 50/96h	> 100 mg/l (Brachydanio rerio)
LC 0/96h	> 100 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD-Richtlinie 203)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Texte d'évaluation :** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

**Autres indications :** Le produit se biodégrade bien.

**12.3 Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

**Potentiel de bioaccumulation** Les données suivantes ont été prises à partir de la littérature.

CAS	Nom chimique	Type d'essai	Concentration active
-----	--------------	--------------	----------------------

**CAS: 67-63-0 Propane-2-ol**

Bioaccumulation	0,05 log Pow (n.a)
-----------------	--------------------

**CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle**

Bioaccumulation	2,3 log Pow (n.a) (OECD 117)
-----------------	------------------------------

**CAS: 125304-04-3 2 - (2H-Benzotriazole-2-yl)-6-dodécyl-4-méthyl**

Bioaccumulation	8,9 log Pow (n.a)
-----------------	-------------------

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

**12.4.1 Effets écotoxiques**

**Remarques:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

**12.4.2 Comportement dans des installations d'épuration**

CAS	Nom chimique	Lectures
-----	--------------	----------

**CAS: 109-87-5 Méthylal**

Dégradabilité (28d)	> 80 % (BeS) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)
---------------------	---

**CAS: 67-63-0 Propane-2-ol**

Dégradabilité (28d)	> 95 % (BeS) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)
---------------------	---

**CAS: 123-86-4 Acétate de n-butyle**

Dégradabilité (28d)	83 % (BeS) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)
---------------------	---

**CAS: 125304-04-3 2 - (2H-Benzotriazole-2-yl)-6-dodécyl-4-méthyl**

Dégradabilité (28d)	< 20 % (BeS) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)
---------------------	---

**Remarques:**

Le produit est, en raison de sa solubilité minime dans l'eau, difficilement biodégradable; l'activité de boues activées ainsi que l'exploitation de stations d'épuration des eaux n'en sont pas affectées.

**Autres indications :** Aucune.

**12.4.3 Autres indications écologiques**

**Valeur COD :** Aucune donnée disponible.

(suite page 13)

Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 12)

Valeur BOD : Aucune donnée disponible.

Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE:

Le produit ne contient pas de substances énumérées.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Aucun effet connu.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation :



Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

#### 13.1.1 Code déchet

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

#### Catalogue européen des déchets:

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 03 00	autres déchets municipaux
20 03 01	déchets municipaux en mélange
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton

#### Des propriétés dangereuses de déchets conformément à la directive 2008/98 / CE:

HP 3 - Facilement inflammable

HP 4 - Irritant

HP 5 - Nocif

HP 15 - Déchets susceptibles, après élimination, de donner naissance, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.

#### 13.1.2 Emballages non nettoyés

##### Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

##### Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

#### 13.1.3 Emballages nettoyés/débarrassés des résidus





Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 13)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 No UN</b> ADR,RID,ADN, IMDG, IATA	UN1950
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> ADR/RID/ADN IMDG IATA	UN1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, inflammable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>  ADR/RID/ADN    Classe Étiquette	  2 5F Gaz. 2.1
<b>IMDG, IATA</b>    Class Label	  2.1 2.1
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b> ADR,RID,ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> Polluant marin :	non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</b> Indice Kemler : No EMS : Segregation groups Stowage Code  Segregation Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U - SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:</b>	Non applicable.
<b>14.8 Indications complémentaires de transport :</b> ADR/RID/ADN Quantités limitées (LQ):    Quantités exceptées (EQ):  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Emballage et disposition spéciale: Remarques :  IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)  Remarques :	1L  Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D P207; SV190, 327, 344, 625 L'expédition du produit par la poste sera réglementée.  1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity Aucune.

(suite page 15)

FR



Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant  
avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 14)

**IATA****Remarques :**

Je vous en prie respectent les conditions générales et spéciales Instructions d'emballages de IATA / ICAO.

**PI Ltd Qty:**

Y 203

**PI Pass.:**

203

**PI Cargo:**

203

**14.9 "Règlement type" de l'ONU:**

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1 Règlements de l'UE

Le produit ne contient aucune substance selon (CE) n° 1005/2009, qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit ne contient pas de substances organiques selon (CE) n° 850/2004, qui sont persistantes.

Le produit ne contient pas de substances dangereuses selon (CE) n° 649/2012 de la réglementation de l'importation ou à l'exportation.

#### 15.1.2 Directive 2012/18/UE (Directive Seveso-III)

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 500 t

#### 15.1.3 Règlement (CE) N° 1907/2006 Annexe XVII Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Règlement (CE) N° 1907/2006 Annexe XVII - Restrictions Conditions de limitation: 28, 29

#### 15.1.4 Prescriptions nationales Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour le mélange d'une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique.

Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

La classification du produit a été réalisée selon les critères de l'annexe I (CE) n° 1272/2008.

#### Raisons des changements:

Mise à jour des données.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C & L de l'ECHA.

#### Phrases importantes:

Les phrases H/R suivantes ont été assignées aux distinctives substances de cette préparation (voir chapitre 3). Les phrases H/R, décisives pour l'identification du produit, sont indiquées dans le paragraphe 2.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 16)

FR



## Nom du produit: **KERALUX Spray Imperméabilisant avec protection anti-décoloration**

(suite de la page 15)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Remarques pour formation:



Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

### Service établissant la fiche technique:



Ing-Büro J. Petry  
Hans-Thoma-Str. 20  
D-76327 Pfinztal-Berghausen  
☎ +49 - 721-946 32 61  
info@sifa-ing-petry.de

### Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS.

Des données physiques ont été identifiés par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.

La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)

ECHA: European Chemicals Agency

ATE: Acute Toxicity Estimates

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOAEC: No observed adverse effect level

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

[\*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (\*) ont été change par rapport à la première version.